

HOMMAGE À JULIE BÉRUBÉ

Le maire, M. Marc-André Plante, et la conseillère Mme Nathalie Bellavance, profitant de la tenue de la séance ordinaire du conseil qui se tient dans le secteur La Plaine, rendent hommage, en leur nom et celui du conseil, à Julie Bérubé, laquelle cumule les honneurs académiques à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec et recevra, cette fin de semaine, la médaille de bronze du Lieutenant-gouverneur pour la Jeunesse pour le niveau formation professionnelle.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

SÉANCE ORDINAIRE 9 AVRIL 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 avril 2018, à 19h30, à la salle Leclerc du Centre Guérin, 6900, rue Guérin, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André-Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Une minute de silence est observée pour l'équipe de hockey Les Broncos de Humboldt suite à un accident de la route faisant quinze (15) morts survenu dans la province de Saskatchewan le 6 avril 2018 entre un camion et l'autobus transportant l'équipe de hockey.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 21 et 28 mars 2018.

- La lettre du sous-ministre, Marc Croteau, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 16 février 2018, soulignant l'excellente collaboration des intervenants de la Ville impliqués dans la réalisation de la vigie des activités significatives de la Ville conduisant au dépôt d'un rapport préliminaire en octobre 2017 et au rapport final le 16 janvier 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt d'un document de Mme Anick Plouffe et M. Benoit Beauchamp concernant le dossier « Balayage Blainville inc. ».

M. Alain Brisebois dépose des documents concernant le dossier Brady.

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 162-04-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Monsieur André Fontaine fait part de son intérêt au point 7.2 concernant les dossiers portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et s'abstient de délibérer sur ce point.

RÉSOLUTION NO : 163-04-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (162-04-2018);
- 1a. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
2. Adoption de l'ordre du jour (163-04-2018);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2018 (164-04-2018);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 703 - travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaires et pluviales, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage – TECQ III (165-04-2018) ;
- 4.2 Avis de motion et présentation du règlement d'emprunt numéro 710 – décrétant l'acquisition d'équipements roulants pour la direction de l'entretien du territoire (166-04-2018);
- 4.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 654 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage afin d'y apporter certaines précisions (167-04-2018);
- 4.4 Avis de motion – projet de règlement d'emprunt numéro 708 – décrétant des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'égout de diverses rues – TECQ III (168-04-2018);
- 4.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement (668-1) modifiant le règlement numéro 668 prévoyant les travaux pour la construction de trottoirs et d'une piste cyclable sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 (169-04-2018);
- 4.6 Résolution modifiant la résolution 95-02-2014 afin de remplacer l'article 6 concernant les règles de fonctionnement du comité de vérification (170-04-2018);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Autorisation de signature – addenda à l'entente intervenue le 21 décembre 2012 entre la Ville et la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins concernant la fourniture de services administratifs afin d'ajuster les coûts réels encourus (171-04-2018);
- 5.2 Autorisation de signature – addenda à l'entente intervenue le 15 avril 2013 entre la Ville et la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche concernant la fourniture de services administratifs afin d'ajuster les coûts réels encourus (172-04-2018);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Adoption de soumission – fourniture, plantation et entretien d'arbres dans le cadre du « Plan d'action de lutte à l'agrile du frêne » (173-04-2018);
- 6.2 Adoption de soumission – services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux d'infrastructures et d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée urbaine (174-04-2018);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (175-04-2018) ;

- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (176-04-2018);
- 7.3 Usage conditionnel – 792, rue Saint-Louis (177-04-2018);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1003-10 modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin de retirer des dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs et modifier le territoire d'application du règlement (178-04-2018);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1005-40 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis (179-04-2018);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (180-04-2018);

9. RESSOURCES HUMAINES

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (181-04-2018);
- 10.2 Adoption de soumission – acquisition de dix (10) appareils respiratoires complets (182-04-2018);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 23 avril 2018, à 19 h 30.

- 13. Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14. Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (183-04-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 164-04-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 165-04-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le règlement décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaires et pluviales, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000\$ et admissible au programme TECQ III financé pour une période de quinze (15) ans et imposé et prélevé annuellement jusqu'à concurrence de 21.28% de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville et jusqu'à concurrence de 78.72% de l'emprunt, à raison de la superficie sur les immeubles imposables montrés au plan présenté en annexe « B » du règlement, soit adopté sous le numéro 703.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 12 février 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 166-04-2018

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 710 décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur, d'une rétrocaveuse, d'une pelle sur roues, d'un tracteur de tonte à trois plateaux de coupe, d'un tracteur de tonte à plateau frontal, d'une souffleuse, d'une broyeuse à branches et de deux fardiens et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 167-04-2018

Le conseiller Yan Maisonneuve donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 654-3 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 168-04-2018

Le conseiller Robert Morin donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 708 décrétant des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'égout dans des tronçons des rues Place Eymard, du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, De Villieu, des Anges, Piché, Saint-Michel, du Curé-Comtois, Vaillant, Langlois, Samuel-de-Champlain, de Martignon, Saint-Sacrement, des boulevards Moody et des Seigneurs et dans des servitudes Saint-Louis et des Seigneurs et prévoyant un emprunt au montant de 3 331 300\$ et admissible au programme TECQ III.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 169-04-2018

La conseillère Caroline Desbiens donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 668-1 modifiant le règlement numéro 668 décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon et prévoyant un emprunt au montant de 2 932 000 \$, et ce, afin d'ajouter à l'objet du règlement l'installation de feu de circulation au coin du chemin Gascon et de la rue Durocher, l'acquisition d'une partie du lot 3 264 451 du cadastre du Québec permettant la construction du trottoir en façade de ce lot, d'augmenter le montant de l'emprunt de 2 441 300 \$ pour le porter à 5 373 300\$, de modifier la répartition des coûts et de remplacer l'annexe « B » par l'annexe « B-1 ».

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 170-04-2018

ATTENDU QUE selon l'article 2 de la résolution 95-02-2014 du conseil municipal, le comité de vérification transmet directement ses recommandations au conseil;

ATTENDU QUE la résolution 95-02-2014 décrivait le rôle du bureau du vérificateur général;

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités peuvent se résumer ainsi :

- Assurer la communication entre le comité de vérification, les fonctionnaires et employés;

- Voir à l'organisation et la logistique de la tenue des séances du comité ;
- Porter la responsabilité des convocations des membres et autres personnes ressources ;
- Confectionner les ordres du jour, procès-verbaux, rapports annuels et recommandations ;

ATTENDU QUE les membres du comité sont informés que, suite à des discussions entre la Direction générale et le Bureau du vérificateur général au cours de l'année 2017, il a été convenu qu'après la réunion du 31 août 2017, la Direction générale assumerait les rôles et responsabilités qui avaient été attribués au Bureau du vérificateur général dans la section Rôle du Bureau du vérificateur général dans les règles de fonctionnement ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution 95-02-2014 afin de :

- Remplacer l'article 6 portant sur les règles de fonctionnement par le suivant :

La Direction générale assure les communications entre le comité de vérification d'une part, et les fonctionnaires et employés de la Ville d'autre part.

La Direction générale voit à l'organisation et à la logistique relative à la tenue des séances du comité de vérification.

A la demande du président, la Direction générale est responsable des convocations auprès des membres et des personnes ressources.

La Direction générale voit à la confection des ordres du jour, procès-verbaux, rapports annuels, recommandations du comité ainsi qu'à leur acheminement au conseil municipal.

- Ajouter un 7^e article libellé comme suit :

Malgré la constitution du comité et les pouvoirs qui lui sont accordés, le vérificateur général conserve son indépendance et sa pleine autonomie dans l'exercice de ses fonctions en vertu de l'article 107.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 171-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne rend, depuis de nombreuses années, des services de support administratif à la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins;

ATTENDU QUE l'entente de fourniture de services intervenue le 21 décembre 2012 pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2017, a été renouvelée automatiquement pour la même période, comme prévu;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'un commun accord, après révision, de modifier l'entente pour l'ajuster aux coûts réels encourus;

ATTENDU QUE l'entente signée le 21 décembre 2012 sera modifiée pour ajuster les heures de la fonction administration, finances et approvisionnement ainsi que par l'ajout de frais d'administration sur l'entente globale;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-354-REC du comité exécutif du 4 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à l'entente intervenue le 21 décembre 2012 entre la Ville de Terrebonne et la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins concernant la fourniture de services administratifs, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 172-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne rend, depuis de nombreuses années, des services de support administratif à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche;

ATTENDU QUE l'entente de fourniture de services intervenue le 15 avril 2013 pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2017, a été renouvelée automatiquement pour la même période comme prévu;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'un commun accord, après révision, de modifier l'entente pour l'ajuster aux coûts réels encourus;

ATTENDU QUE l'entente signée le 15 avril 2013 sera modifiée pour ajuster les heures de la fonction administration, finances et approvisionnement ainsi que par l'ajout de frais d'administration sur l'entente globale;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-353-REC du comité exécutif du 4 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à l'entente intervenue le 15 avril 2013 entre la Ville de Terrebonne et la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche concernant la fourniture de services administratifs, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 173-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres dans le cadre du « Plan d'action de lutte à l'agrile du frêne » (SA18-9019) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 février 2018 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 mars 2018 à 11 h 01, à savoir :

Nom	Lot 1 (t.t.c.) Terrebonne centre – Vieux- Terrebonne	Lot 2 (t.t.c.) Terrebonne ouest – La Plaine	Lot 3 (t.t.c.) Terrebonne est - Lachenaie
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	136 067,16\$	126 202,31\$	137 855,03\$
Terrassement technique Sylvain Labrecque inc.	163 582,75\$	151 906,12\$	163 025,35\$
Les terrassements multi-paysages inc.	174 346,71\$	155 004,70\$	164 861,04\$
9115-7883 Québec inc. (sig-nature)	200 246,21\$	185 006,27\$	195 635,71\$
Les entreprises Roseneige inc	216 360,60\$	192 876,31\$	208 047,26\$
Lanco aménagement inc.	285 770,36\$	258 521,29\$	274 675,28\$

ATTENDU QUE la soumission de la société 160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 mars 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 346 477,16\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 29 mars 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-362-REC du comité exécutif du 4 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **160676 CANADA INC. (PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR.)**, datée du 13 mars 2018, pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres dans le cadre du « Plan d'action de lutte à l'agrile du frêne » pour :

- le lot 1 (Terrebonne centre – Vieux-Terrebonne), le tout pour un montant de 118 345\$ (taxes en sus) ;
- le lot 2 (Terrebonne ouest – LaPlaine), le tout pour un montant de 109 765\$ (taxes en sus) ;
- le lot 3 (Terrebonne est – Lachenaie), le tout pour un montant de 119 900\$ (taxes en sus),

pour un montant total de 348 010\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0120 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 174-04-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée urbaine (SA18-3008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mars 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mars 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Les Services EXP inc.	2,98	504 625,28\$ t.t.c.
CIMA+	2,68	515 432,93\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 291 691,96\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le promoteur est d'accord de payer la différence des coûts entre la soumission et le montant déposé;

ATTENDU la vérification juridique du 3 avril 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Services EXP inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2018-371-REC du comité exécutif du 4 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LES SERVICES EXP INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée urbaine, pour un montant de 438 900\$ (taxes en sus).

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la réception du dépôt d'un montant supplémentaire de 212 933,50\$ (t.t.c.) du promoteur du projet, soit la différence entre le montant de la soumission de l'ingénieur-conseil et le dépôt initial du promoteur selon la convention préalable (conception) signée entre la Ville de Terrebonne et le promoteur.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 175-04-2018

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 21 mars 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. 2018-00058 / 373, 43^e avenue / Lucie Talbot / lot 2 922 042

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de subdiviser afin de créer un lot à bâtir :

- la réduction de la superficie minimale du lot projeté « lot # 1 » à 1 325,1 mètres carrés;
- la réduction de la superficie minimale du lot projeté « lot # 2 » à 1 038,7 mètres carrés;
- la réduction de la largeur minimale du lot projeté « lot # 1 » à 21,34 mètres;
- la réduction de la largeur minimale du lot projeté « lot # 2 » à 16,76 mètres,

alors que la charte de lotissement du règlement de lotissement numéro 1002 prévoit pour des lots ayant un seul service, une superficie minimale de 1 500 mètres carrés et une largeur minimale de 25 mètres.

2. 2018-00083 / 5321, rue Catherine / Marco Ciccone / lot 1 888 890

QUE le conseil municipal autorise, pour la construction d'un garage isolé :

- une superficie d'implantation de 142,64 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- une hauteur de 5,2 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 4,5 mètres;
- une hauteur de la porte de garage de 3,66 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 3 mètres.

3. 2018-00045 / 3230, rue Diane / Daniel Mercier / lots 2 919 808, 3 358 517 et 3 358 518

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de subdiviser afin de créer un lot à bâtir :

- la réduction de la superficie minimale du lot projeté « lot A » à 1 644,1 mètres carrés;
- la réduction de la superficie minimale du lot projeté « lot B » à 1 143,0 mètres carrés,

alors que la charte de lotissement du règlement de lotissement numéro 1002 prévoit pour des lots ayant un seul service, une superficie minimale de 2 000 mètres carrés.

4. 2018-00042 / 1060, rue Nationale / Planiform (1983) inc. / lot 3 382 769

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'installation d'un équipement accessoire, l'augmentation à quatre du nombre de bonbonnes extérieures, alors que l'article 162 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum d'une seule bonbonne.

5. 2018-00073 / chemin Saint-Roch / Patrick Lefrançois / lot 2 910 293

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un garage isolé :

- une superficie de 107,4 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- une hauteur de 7,3 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 4,5 mètres,

et dans le but de permettre la construction d'une remise :

- une superficie de 44,53 mètres carrés alors que l'article 125 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 19 mètres carrés.

6. 2018-00015 / rue du Doré-Jaune / Gab & Charplexe inc. / lots 4 549 314 et 4 549 315

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de réaliser un projet de construction d'habitations multifamiliales, la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0,93 mètre, alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement de 2 mètres minimum.

7. 2018-00036 / 241, rue des Migrateurs / PPU Urbanistes-conseils / lot 5 451 043

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet de construction commerciale:

- l'augmentation de la hauteur maximale d'une enseigne détachée sur socle à 6 mètres alors que l'article 318 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une hauteur maximale de 4,80 mètres;
- l'augmentation du nombre d'enseignes rattachées au bâtiment à 3 alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une seule enseigne rattachée au bâtiment;
- l'augmentation de la superficie maximale des enseignes rattachées au bâtiment à 10,41 mètres carrés alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 3 mètres carrés;
- aux enseignes sur la marquise des pompes à essence de dépasser la hauteur de la marquise alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 l'interdit;
- l'augmentation de la hauteur des enseignes sur la marquise des pompes à essence à 1,8 mètre alors que l'article 317 prévoit un maximum de 0,60 mètre;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment principal à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 2 mètres;
- l'augmentation de la superficie d'affichage autorisée pour une enseigne « menu » du service à l'auto à 4,30 mètres carrés alors que l'article 309 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 4 mètres carrés,

et ce, à la condition suivante :

- que les enseignes « Good food makes good food », « vrai bon burger », « Bienvenue » et « Dépanneur » soient retirées du projet d'affichage.

QUE le conseil municipal refuse, dans le but de permettre un projet de construction commerciale :

- la réduction à 0 mètre l'aire d'isolement autour d'une terrasse alors que l'article 192 du règlement de zonage 1001 prévoit une aire d'isolement minimale d'un mètre.

8. 2018-00079 / 3989, rue Robert / Raymond Savard / lot 2 124 876

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'agrandir la résidence, la réduction de la marge avant secondaire à 3,5 mètres alors que la grille des usages et des normes 9164-75 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge avant secondaire minimale de 6 mètres.

9. 2018-00112 / chemin Sainte-Claire / Éric Painchaud Architecte & Associés / lot 3 771 776

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un projet intégré industriel, la réduction à 0 mètre de l'aire d'isolement autour du bâtiment sud alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 2 mètres.

10. 2017-00583 / 1005, rang Saint-François / Groupe Immobilier 450 inc. / lot 2 919 481

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre le projet de construction, des cases de stationnement en tandem alors que l'article 260 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que l'aire de stationnement doit être aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant sans nécessiter le déplacement de véhicules.

11. 2018-00095 / 1315, rue de Tadoussac / Dave Tardy / lot 2 915 827

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'agrandir le bâtiment résidentiel, la réduction de la marge avant secondaire minimale à 2,90 mètres alors que la grille des usages et des normes 9562-09 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 4,5 mètres.

ADOPTÉ

Le conseiller André Fontaine s'abstient de délibérer sur le point suivant.

RÉSOLUTION NO : 176-04-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars et du 5 avril 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars et du 5 avril 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 30:

- 1. 2017-00585 Projet de construction d'habitations multifamiliales isolées en projet intégré
Rue du Doré-Jaune / lots 4 549 314 et 4 549 315
Gab & Charplexe inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations multifamiliales selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Luc Denis Architecte et le plan d'implantation réalisé par T.T. Katz, le tout identifié « Annexe 2017-00585 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction des bâtiments : un montant de 22 000\$ pour chacune des habitations de 12 logements et un montant de 11 000\$ pour chaque habitation de 6 logements;
 - b. Pour les aménagements extérieurs : un montant de 37 500\$.
2. Qu'une entente de servitude soit déposée pour l'ensemble des servitudes identifiées à l' « Annexe 2017-00585 » (stationnement, aménagements et équipements, servitude d'utilisation des bacs semi-enfouis et passage).

**2. 2018-00034 Projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale
241, rue des Migrateurs / lot 5 451 043
PPU Urbanistes-Conseils**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Pierre Pauté et le plan d'implantation réalisé par Cusson Létourneau, le tout identifié « Annexe # 2018-00034 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000\$;
 - b. Pour les aménagements extérieurs : un montant de 20 000\$.
2. Que les enseignes sur le bâtiment « Vrai bon burger », « Bienvenue » et « Dépanneur » soient retirées du projet d'affichage.
3. Que la terrasse du restaurant prévoit une aire d'isolement de 1 mètre et soit ceinturée d'une clôture basse en fer forgé ou en verre.
4. Que la demande de dérogation mineure 2018-00036 soit approuvée.

**3. 2018-00078 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
3989, rue Robert / lot 2 124 876
Raymond Savard**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Raymond Savard, le tout identifié « Annexe 2018-00078 », et ce, à la condition suivante :

1. Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-00079 soit approuvée.

**4. 2018-00097 Projet de construction de deux bâtiments à vocation industrielle
Chemin Sainte-Claire / lot 3 771 776
Éric Painchaud Architecte & Associés**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un projet intégré industriel de deux bâtiments selon les plans, élévations, perspectives, planche des matériaux, plan de paysagement réalisés par MM. Éric Painchaud et Martin Ducharme et le plan d'implantation réalisé par M. Normand Fournier, le tout identifié « Annexe 2018-00097 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

- a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000\$;
- b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 7 500\$.

2. Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-00112 soit approuvée.

**5. 2017-00571 Projet de construction d'habitations multifamiliales isolées avec garage
1005, rang Saint-François / lot 2 919 481
Groupe Immobilier 450 inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Luc Denis Architecte et le plan d'implantation réalisé par Desroches et Morin, le tout identifié « Annexe # 2017-00571 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

- a. Pour la construction de chaque bâtiment : un montant de 25 000\$;
- b. Pour l'aménagement paysager : un montant total de 30 000\$.

2. Que la conduite d'aqueduc sur le lot 3 110 551 soit abandonnée.

3. Que la demande de dérogation mineure 2017-00583 soit approuvée.

4. Que la demande de démolition 2017-00584 soit approuvée.

5. Que le règlement d'emprunt relatif aux infrastructures soit en vigueur.

**6. 2018-00090 Projet de construction d'une habitation multifamiliale jumelée avec garage
792, rue Saint-Louis / lot 2 441 851
Construction Vilan inc.**

QUE le conseil municipal autorise la rénovation du bâtiment existant et la construction d'une habitation multifamiliale jumelée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Christian Zarka et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2018-00090 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la demande fasse l'objet d'une autorisation du ministre de la Culture et des Communications.
2. Que les fenêtres, balcons et cadrages soient blancs.
3. Que le permis de lotissement soit émis.
4. Que la demande d'usage conditionnel 2018-00093 soit approuvée.

**7. 2018-00094 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
1315, rue de Tadoussac / lot 2 915 827
Dave Tardy**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié « Annexe 2018-00095 », et ce, à la condition suivante:

1. Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-00095 soit approuvée.

**8. 2018-00124 Modification d'un projet de construction d'un ensemble de cinq bâtiments multifamiliaux – implantation et aménagement de site
5061, rue d'Angora / lot 4 896 548
Investissement Maly inc.**

QUE le conseil municipal accepte la modification du projet de construction initial d'habitations multifamiliales isolées (relocalisation du bâtiment « E », relocalisation de deux îlots de conteneurs semi-enfouis sur une section du stationnement, le remplacement du pavé alvéolé par du pavé imbriqué), tel que représenté aux documents soumis par DKA Architecte, Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, et Fauteux et Associés, architectes paysagistes, datés du 21 mars 2018, identifiés « Annexe 2018-00124 », et ce, conditionnellement :

- Au remplacement du pavé alvéolé par du pavé imbriqué sur la section de la voie de circulation privée visée par la présente demande de PIIA.

**9. 2018-00159 Projet de rénovation résidentielle et de construction accessoire
1210, rue Brière / lot 2 916 014
Ysabelle Emond**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle et de construction accessoire (remise et piscine) selon le plan réalisé par Mme Ysabelle Emond, le tout identifié « Annexe 2018-00159 ».

- 10. 2018-00150 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
432, rue du Campagnol / lot 4 301 536
Développement Voyer S.E.N.C.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et perspective réalisés par Les Créabitations N. Perron inc., la planche des matériaux réalisée par Développement Voyer S.E.N.C. et le plan d'implantation réalisé par Les Créabitations N. Perron inc. le tout identifié « Annexe 2018-00150 ».

- 11. 2018-00011 Projet de construction d'un centre d'accueil (résidence pour personnes âgées)
1220, avenue de la Croisée / lots 6 045 026
et 6 150 453
Sec. Lachenaie 1 – Quartier Sélect**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un centre d'accueil selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par ACDF Architecte et le plan d'implantation réalisé par Mme Andréanne Masson, le tout identifié « Annexe 2018-00011 », et ce, à la condition suivante :

- Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 50 000\$.

- 12. 2018-00096 Projet d'affichage de type commercial
« Quatrex Environnement inc. »
2083, boulevard des Entreprises / lot
3 440 322
Quatrex Environnement inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'entreprise Quatrex Environnement inc. selon le plan réalisé par Enseignes Barbo, le tout identifié « Annexe 2018-00096 ».

- 13. 2018-00108 Projet d'affichage de type industriel « Loop Industries »
480, rue Fernand-Poitras / lot 4 993 798
Loop Canada inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'entreprise « Loop Industries » selon le plan réalisé par le groupe Rezo, le tout identifié « Annexe 2018-00108 ».

- 14. 2018-00151 Projet d'agrandissement de type industriel
1010, rue Fernand-Poitras / lot 3 136 186
Lainco inc.**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Maxime Duquette et le plan d'implantation réalisé par M. Éric Chalifour, le tout identifié «Annexe 2018-00151 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 9 000 \$.
2. Qu'un permis d'opération cadastrale soit délivré.

**15. 2018-00148 Projet de rénovation extérieure, d'aménagement de site et d'affichage de l'immeuble de type commercial
1720, chemin Gascon / lot 2 438 550
Location A & C. inc.**

QUE le conseil municipal autorise la rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par B+B inc., le tout identifié « Annexe #2018-00148».

QUE le conseil municipal *refuse* le concept d'affichage selon le plan réalisé par Enseignes Décor Design, le tout identifié « Annexe # 2018-00148 ».

**16. 2018-00082 Projet d'affichage de type commercial
« Centre L'Esplanade »
2120, chemin Gascon / lot 2 438 502
Ludimar inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Centre L'Esplanade » selon le plan réalisé par Industries Numériques inc., le tout identifié « Annexe # 2018-00082».

**17. 2018-00141 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
4800, rue du Javelot / lots 1 890 165 et 1 890 214
Nelya Lisenko**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Alexandra David-Dumont, le tout identifié « Annexe # 2018-00141 ».

**18. 2018-00107 Projet d'aménagement d'une aire de stationnement d'un immeuble de type institutionnel
795, rue John-F.-Kennedy / lots 2 440 938 et 2 916 716
Commission scolaire des Affluents**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'une aire de stationnement institutionnelle selon le plan réalisé par CLA Experts Conseils, le tout identifié « Annexe # 2018-00107 »

- 19. 2018-00156 Projet de construction de 2 habitations multifamiliales isolées sans garage
10440, boulevard Laurier / lots 6 023 227,
6 023 228, 6 023 229 et 6 023 230
Construction G.S. Bolduc inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux habitations multifamiliales selon les plans, implantation, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Alain Lafond, le tout identifié « Annexe # 2018-00156 ».

- 20. 2018-00133 Projet de construction d'une habitation multifamiliale
63, rue Louis-Lepage / lot 2 439 123
Mathieu Dupuis**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective, implantation et la planche des matériaux réalisés par Mme Louise Amireault, le tout identifié « Annexe # 2018-00133 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'arbre existant dans l'emprise publique soit conservé tel qu'identifié à l' « Annexe # 2018-00133 » et que des mesures de mitigations pour la protection de l'arbre soient prévues.
2. Qu'un arbre soit planté en cour arrière tel qu'identifié à l' « Annexe # 2018-00133 ».
3. Que la brique de la planche des matériaux soit remplacée par une brique d'argile pleine en conservant la même couleur.

- 21. 2018-00134 Projet de rénovation extérieure d'un immeuble de type industriel
3700, rue Pascal-Gagnon / lots 2 122 308 et
2 400 689
De La Fontaine et Associés inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure industrielle selon le plan réalisé par TLA Architectes en date du 16 mars 2018, le tout identifié « Annexe 2018-00134 ».

- 22. 2018-00154 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
717, rue Paul-Antoine-Giguère / lot
5 097 579
Construction Serge Rhéault inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage double (modèle D-2) selon les plans projet d'implantation réalisés par Groupe Civitas Inc., les élévations réalisées par Plani Plan concept architectural et la palette de matériaux et couleurs, le tout identifié « Annexe 2018-00154 », sur le lot 5 097 579 dans le projet « Urbanova », et ce, à la condition suivante :

- À la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux.

**23. 2018-00122 Projet de modification à l'architecture et au plan d'aménagement du site
921, avenue Pierre-Dansereau / lot
5 882 583
Entreprises Daunais inc.**

QUE le conseil municipal autorise la modification du projet de construction initial d'habitations multifamiliales isolées (enlèvement des gabions, du pavé imbriqué et d'une section de la végétation) et la modification du plan d'aménagement paysager, tel que représenté aux documents soumis par M. Luc Denis, architecte, datés du 8 mars 2018 et Les paysages Ducharme, architecte paysager, datés du 26 février 2018, identifiés « Annexe 2018-00122 ».

**24. 2018-00145 Projet d'affichage de type commercial
1000, montée des Pionniers / lots 3 770 991
et 3 797 890
Enseignes Lettranet**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Uniprix » selon le plan réalisé par Enseignes Lettranet, le tout identifié « Annexe 2018-00145 ».

**25. 2018-00117 Projet de construction d'une remise de type résidentiel
688, rue du Pont / lots 2 438 841 et
2 438 839
André Fontaine**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon le plan réalisé par M. André Fontaine, le tout identifié « Annexe # 2018-00117 ».

**26. 2018-00106 Projet d'affichage et de rénovation extérieure de type commercial
861, rue Saint-Pierre / lot 5 927 682
9370-6588 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par M. Étienne Bernier, le tout identifié « Annexe # 2018-00106 ».

QUE le conseil municipal refuse le projet d'affichage selon le plan réalisé par Access Signs, le tout identifié « Annexe # 2018-00106 ».

- 27. 2018-00123 Projet de validation de certaines modifications extérieures de type commercial
634, boulevard des Seigneurs / lot 2 440 314
Immeubles Lemieux inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par M. Philippe Lemieux, le tout identifié « Annexe # 2018-00123 ».

- 28. 2018-00155 Projet de subdivision de type commercial
1261, rue des Sureaux / lot 3 264 460
Manufacture de Sulky & Harnais Brodeur inc.**

QUE le conseil municipal autorise l'opération cadastrale telle qu'illustrée au plan cadastral portant la minute 13623 et le plan projet de lotissement portant la minute 13625 réalisés par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2018-00155 », et ce, à la condition suivante:

1. À la démolition des bâtiments accessoires (garage et remise).

- 29. 2018-00168 Projet de construction d'un muret de soutènement
690, côte de Terrebonne / lot 3 148 992
Dominique Beauvais**

QUE le conseil municipal autorise le projet de muret de soutènement selon le plan réalisé par M. Dominique Beauvais, le tout identifié « Annexe # 2018-00168 ».

- 30. 2018-00104 Projet d'agrandissement d'un immeuble de type industriel
1051, rue du Viger / lot 2 915 182
Construction Laval Aubin**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux et aménagement paysager réalisés par M. Yvan Corriveau et Mme Karine Courchesne, ainsi que le plan d'implantation réalisé par M. Danny Houle, le tout identifié « Annexe 2018-00104 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment: un montant de 25 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 3000 \$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 177-04-2018

ATTENDU la demande du requérant relative à une demande d'usage conditionnel pour le nouvel immeuble projeté sur la rue Sainte-Marie (Saint-Louis/Sainte-Marie);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2018;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 21 mars 2018 dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville et affiché sur l'immeuble;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 21 mars 2018, autorise pour le nouvel immeuble projeté sur la rue Sainte-Marie, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 441 851 du cadastre du Québec, l'usage résidentiel au rez-de-chaussée, afin de préserver le caractère résidentiel de la rue située hors du tracé de la boucle commerciale identifiée au zonage.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 178-04-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Robert Morin

QUE le règlement modifiant le règlement de construction numéro 1003 afin de retirer les dispositions applicables aux habitations de la classe D (4 à 6 logements) concernant l'enfouissement des fils conducteurs, de modifier le territoire d'application du règlement et d'abroger l'article 34.1 du chapitre 2, soit les dispositions relatives aux mesures d'évaluation du développement durable et dont la grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles, soit adopté sous le numéro 1003-010.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 mars 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 179-04-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux assujettis et, entre autres :

- Abroger des dispositions applicables à la construction d'une habitation unifamiliale (Classe A) et d'une maison mobile (classe I);
- Modifier des travaux ou ouvrages applicables au secteur « Les Jardins d'Angora »;
- Abroger des dispositions applicables à la construction d'un deuxième plancher sur un bâtiment existant;
- Retirer des dispositions applicables aux remises annexées à un bâtiment principal;
- Remplacer l'article 380.30 par l'article 380.30.1 / Documents supplémentaires exigibles lors du dépôt de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale,

soit adopté sous le numéro 1005-040.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 mars 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 180-04-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 9 avril 2018 au 8 avril 2019, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne	B1
Comité d'aide aux Plainois	C1
Les Tigres de Terrebonne-Mascouche	D1
Croix-Rouge section Les Moulins	D4
Atelier spécialisé Les Moulins	F2
Comité des loisirs du Sommet	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les « Politiques de soutien à la vie associative ».

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 181-04-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-350-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Interdiction de virage à droite sur le chemin du Coteau pour tous les automobilistes en provenance de la montée Masson en direction sud, du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h, afin de réduire la circulation de transit sur le chemin du Coteau;
2. Sécuriser la traverse piétonnière à l'intersection de la rue Belcourt et de la montée Masson, notamment par l'installation de feux clignotants jaunes;
3. Implantation de traverses piétonnières avec marquage au sol aux intersections suivantes: rue de l'Hortensia / rue Rodrigue et rue du Limier / rue du Lierre;
4. Interdiction en tout temps de stationnement du côté ouest de la rue Joly, entre le chemin Gascon et la rue Philippe-Ferland;
5. Interdiction de stationnement face à la résidence située au 260, rue Lepage;
6. Interdiction de stationnement du côté des résidences sur la rue Guérin, dans la courbe située entre les rues des Canneberges et des Chouettes ;
7. Autoriser le stationnement alternatif sur la rue Lacasse, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Alexandre, du 1^{er} septembre au 30 avril;
8. Autoriser le stationnement face au CHSLD des Moulins, sur la rue Marcel-De La Sablonnière;
9. Interdiction de stationnement, entre 10 h et 14 h du lundi au vendredi, dans la première case suivant celles réservées aux personnes handicapées au Pavillon Napoléon-Gauthier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 182-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'appareils respiratoires complets (SA18-10001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 février 2018 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 27 février 2018 à 11 h 09, à savoir :

Équipements incendies CMP Mayer	79 562,70\$ t.t.c.
---------------------------------	--------------------

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie a contacté les fournisseurs ayant obtenu les documents de l'appel d'offres sur SEAO afin de comprendre et documenter les motifs pour lesquels ils n'avaient pas soumis d'offre ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipements incendies CMP Mayer s'est avérée conforme selon le rapport daté du 28 février 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 29 mars 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-359-REC du comité exécutif du 4 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER**, datée du 22 février 2018, pour l'acquisition de dix (10) appareils respiratoires complets, le tout pour un montant de 69 200\$ (taxes en sus).

QUE la Direction de l'incendie soit et est autorisée à effectuer les ajouts d'accessoires tels que cylindres supplémentaires, membranes de protection et autres équipements d'appareils respiratoires selon ce qui est prévu en option au devis pour un montant total n'excédant pas 22 000\$ (taxes en sus).

QUE lesdits montants soient pris à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0127 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le solde résiduel soit retourné au fonds de roulement, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

La conseillère Nathalie Bellavance et les conseillers Éric Fortin, Robert Morin et Robert Brisebois prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

La conseillère Caroline Desbiens, présidente de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, et le conseiller Réal Leclerc, président de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire.

RÉSOLUTION NO : 183-04-2018

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
